

Eco-Emballages et revoyure : des députés bien inspirés

Michel Destot, député-maire de Grenoble, reprend presque mot pour mot l'argumentaire d'Eco-Emballages contre la hausse des soutiens aux collectivités. Mais il n'oublie pas — comme Eco-Emballages — de défendre les intérêts des grandes agglomérations, qu'il représente. D'autres députés ont eu la même inspiration.

Michel Destot est maire (PS) de Grenoble, président de l'Association des maires de grandes villes de France (AMGVF) et député. Il a donc un certain poids politique. La [question écrite](#) qu'il a posée

le 24 septembre dernier au ministre de l'Ecologie n'en a que plus de relief. Il s'y intéresse à la clause de revoyure. En particulier, il s'interroge sur « la nécessité », selon lui, « de garantir un sys-

tème optimisé de tri et de collecte des déchets d'emballages ménagers à travers des coûts de référence correspondant réellement à des situations optimisées, comparables à ceux des collectivités les plus efficaces ». On comprend mieux où il veut en venir quand on lit la suite. A quelques mots près, Michel Destot reprend l'argumentaire développé par Eco-Emballages selon lequel il n'y a pas lieu d'appliquer la clause de revoyure en augmentant les soutiens aux collectivités. Qu'on en juge.

Michel Destot évoque par exemple les évolutions comparées du taux de recyclage des emballages et des soutiens :

On constate depuis 2010, une décorrélation croissante entre une hausse significative des financements d'Eco-emballages pour le dispositif (+ 39 % depuis 2010) et une très faible évolution du taux de recyclage (+ 3 points en 3 ans).

Une phrase qui ressemble furieusement, dans son contenu, à celle du directeur d'Eco-Emballages, Eric Brac, dans son [courrier du 3 novembre 2013](#) au ministre de l'Ecologie Philippe Martin :

Cependant, nous sommes aujourd'hui à une étape charnière du développement de la collecte sélective marquée par une stagnation du taux de recyclage (+1 point par an depuis 3 ans) alors que les financements d'Eco-Emballages ont augmenté sur la même période de 39%.

Un peu plus loin, Michel Destot évoque la réunion de la commission consultative d'agrément (CCA) de la filière emballages du 18 décembre 2012, qui s'est prononcée contre une révision des « coûts nets de référence »⁽¹⁾ :

Le 18 décembre 2012 la CCA qui assure la gouvernance de la filière s'est prononcée à 4 reprises contre l'augmentation des coûts de référence et pour le maintien du dispositif en l'état.

Dans son courrier du 3 novembre, Eric Brac écrivait :

Ce constat a été entériné, le 18 décembre 2012, par les parties prenantes de la Commission Consultative d'Agrément (associations, élus, entreprises, filières) qui ont voté majoritairement contre l'augmentation des coûts de référence au vu des résultats des études réalisées dans le cadre de la clause de revoyure.

Pour étayer son propos, Michel Destot cite quelques chiffres sur les coûts :

En effet, les coûts réels constatés par l'ADEME sont inférieurs en moyenne aux coûts de référence : 72 euros par tonne de verre contre 91 euros par tonne dans le dispositif actuel, 449 euros par tonne de plastiques contre 515 euros par tonne dans le dispositif actuel.

- • • Des chiffres très proches de ceux communiqués à *Déchets Infos* début décembre dernier par l'attachée de presse d'Eco-Emballages⁽²⁾ :

Pour le verre, la moyenne pondérée de l'échantillon observée par l'ADEME (12,4 millions d'habitants) est de 72 €/t, dont 5 €/t pour la communication. A comparer au coût de référence fixé à 91 €/t hors communication.

Pour les recyclables hors verre, la moyenne pondérée de l'ADEME est de 377 €/t collectée, soit 458 €/t triée (en appliquant le taux de refus observée de 17,6% pour le flux BCMPJ) dont 25 €/t de communication. Le coût de référence avait été fixé à 515 €/t.

Au vu de ces touchantes convergences de vue, on ne s'étonnera pas du résumé que fait Michel Destot de la situation :

Il est donc aujourd'hui attesté que les calculs qui ont conduit à l'agrément d'Eco-emballages et Adelphe étaient très proches de la situation réelle, voire auraient pu être revus à la baisse pour tenir compte de l'optimisation nécessaire.

Autrement dit, il n'y a aucune raison d'augmenter les soutiens versés par Eco-Emballages aux collectivités locales ; ces soutiens pourraient même en théorie baisser.

Mais pourquoi Michel Destot, maire, adopte-t-il une position qui risque de nuire à la commune qu'il dirige (les soutiens permettent aux communes d'alléger la fiscalité locale sur les déchets) ? L'explication se trouve à la fin de sa question écrite :

Augmenter aujourd'hui ces coûts de référence conduirait à un saupoudrage inefficace de financements sans aucun bénéfice environnemental. Il faut au contraire investir dans les collectivités qui sont le plus en difficultés pour atteindre l'objectif de 75 %. Par ailleurs il apparaît indispensable

Or qui sont ces collectivités « en difficultés pour atteindre l'objectif de 75 % » de recyclage ? Principalement les grandes agglomérations, que représente Michel Destot comme président de l'AMGVF. Et il se trouve que dans son [communiqué de presse](#) de juillet 2013, Eco-Emballages proposait justement d'aider les grandes agglomérations :

Afin de contribuer à l'optimisation des coûts et au développement du recyclage, Eco-Emballages s'applique à travailler davantage au cœur des territoires pour coopérer localement avec les acteurs du dispositif, notamment dans les grandes agglomérations françaises.

Le hasard fait bien les choses...

Plusieurs autres députés ont posé des questions écrites similaires :

- [Jean-Pierre Blazy](#) (PS), également maire de Gonesse (Val-d'Oise),

- [François-Michel Lambert](#) (EELV, Bouches-du-Rhône), président de l'Institut de l'économie circulaire (IEC), dont Eco-Emballages est membre,

- [Guy Geoffroy](#), également maire (UMP) de Combs-la-Ville (Seine-et-Marne), président de l'association Les Eco-maires et président du Sivom de l'Yerres et des Sénarts (Varenes-Jarcy),

- [Pascal Cherki](#) (PS), également maire du 14^e arrondissement et conseiller de Paris.

Les questions de Michel Des-

tot, Jean-Pierre Blazy, Guy Geoffroy et Pascal Cherki sont presque un copié-collé l'une de l'autre. C'est d'autant plus surprenant que Guy Geoffroy (UMP) n'est pas du même groupe que les trois autres (PS) et qu'il ne partage donc probablement pas les mêmes collaborateurs... A croire que quelqu'un leur a communiqué un argumentaire clé en main... Michel Destot et Jean-Pierre Blazy ne sont pas connus — jusqu'à présent — pour leur implication ni pour leur compétence dans la gestion des déchets. Ce n'est pas le cas de Guy Geoffroy ni de François-Michel Lambert, compte tenu de leurs fonctions respectives au Sivom et à l'IEC.

Pour mémoire, selon l'OCDE, pour que les systèmes de responsabilité élargie des producteurs (REP) soient efficaces, il faut que la prise en charge des coûts par les producteurs soit la plus élevée possible. Elle peut même aller au-delà de 100%. Les députés ont besoin d'un petit cours de rappel ? ●

1. Le vote du 18 décembre a été obtenu grâce en particulier au ralliement de plusieurs associations, dont celles de consommateurs, aux positions d'Eco-Emballages, et après la démission du président de la commission Philippe Rappeneau, élu d'Arras, qui protestait contre la volte-face des conditionneurs sur l'actualisation des coûts (voir [Déchets Infos n° 36](#)).

2. Sur les raisons des écarts entre coûts de référence et coûts réels, voir encore [Déchets Infos n° 36](#), page 2).